

Metz, le 01 août 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN  
Tél : 03 87 28 30 80  
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire  
de la commune de Rémelfing  
1, Place du Château  
57200 REMELFING

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales du projet  
de création de la Maison des Arts et de la Culture à 57200 REMELFING

**Courrier de non opposition**

**RÉF.** : Enregistrement par téléprocédure sur Service-Public.fr

**P.J.** : 1 fiche récapitulative et descriptive du IOTA

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de  
l'environnement relatif à :

• **Gestion des eaux pluviales des infrastructures de la Maison des Arts et de la Culture de la commune  
de REMELFING**

pour lequel un récépissé a été délivré à votre mandataire, le bureau d'études Génie de l'Eau, lors de  
l'enregistrement du dossier en téléprocédure sur Service-Public.fr en date du 12 juillet 2023, sous le n°  
DIOTA-230712-205239-120-027, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à  
votre déclaration.

Le descriptif sommaire de l'opération est joint au présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période  
de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat précisant les dates de  
publication, via la téléprocédure et par mail à l'adresse indiquée en entête.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal  
administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai  
de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice  
administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site  
internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,  
l'adjointe



Astride ERMAN